Image not found or type unknown

refus rupture de contrat

Par **anysha**, le **27/01/2022** à **17:37**

Bonjour ,

en eperant que vius allez bien.

alors je vous explique ma situation qui m'angoisse en ce moment envers mon employeur.

je suis salarié dans une agence dhotesse a paris,en cdi, mon agance se charge de me trouver un site d'affectation,une entreprise , un cabinet davocat ou peu importe ,je suis chargée d'accueil.

pendant 3 ans , jetais affectée en cdi dans un site et un jour le client a decidé de vendre son immeuble donc mon agence se devait me replacer ailleurs.

jai eu une proposition ce contrat mais qui s'avere pas tres avantageuse,jetais contrainde signé mon avenant pour la continuité de monctivité sachant que jai dit à mes responsable que le nouveau site daffectation est hyper loin de chez moi,je rentre tres tard donc je ne me sens pas en securité dehors la nuit seule,je perds des avantages sur le salair (300euros sur mon salair net , pour un smic cest beaucoup d'argent).

mon agence ma fait comprendre que soit jaccepte ce contrat soit ils ont rien d'autre.

il refuse une rupture conventionelle du coup je ne sais pas trop quoi faire apres cà et jai compris qu'on me pousse a demissionner alors que jai pas envie car je dois payer mon loyer donc je dois avoir un travail.

la en ce moment je ne me rend plus au travail car jje suis tres stressé de restrer tard le soir alors que avant javais des horaires correctes je rentraisn à 19h.

je ne sais pas sinjai donner les infos necessaires mais nhesitez pas à me poser des questions si besoin pour maider car je suis perdue et je sais qu'en allant pas sur mon nouveau travail yaurai pas de salair mais je nai pas envie aussi de m'obliger à faire un travail que en soi j'y gagne rien à part des angoisses tous les soirs , un longt trajet et une baisse de salaire(mon ancien taf javais des primes et des heures sup)

voila je reste à votre ecoute et j'espere mieux men sortir car cest tres compliqué de se dire que je ne travaille pas , on me pousse a demissionner et ne pas percevoir meme un chomage!

je vous remercie de mavoir lue , et de votre comprehension.

bien a vous

Par **miyako**, le **29/01/2022** à **22:57**

Bonsoir,

Il vous faut trouver un autre job,en ce moment la situation de l'emploi est favorable et les salaires se négocient.Une fois votre job trouvé,vous donnez votre préavis .

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés